

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
11 - AUDE

ARRONDISSEMENT  
LIMOUX

CANTON  
QUILLAN

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice 6  
• présents 5  
• votants 5  
• absents 1  
• exclus 0

De la commune LA FAJOLLE

Séance du 13 décembre 2023 à 14 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

M. SAN FRANCISCO MARC

Étaient présents :

FREU Françoise, CASTEL Jacqueline, DESCOUS René

Étaient excusés :

VINUESA MONDRAGON Marc, CANET André

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM.

Étaient absents non excusés : MM.

Un scrutin a eu lieu,

Mme FREU Françaises

a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibérations :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le . et que la convocation du Conseil avait été faite le .

Fait LA FAJOLLE, le 13 décembre 2023

## ORDRE DU JOUR.

- 1 - Approbation du compte rendu du CN du 06/12/2022
  - 2 - Demande de distraction de Pa parcelle X 295 du Regime Forestier : Délibération
  - 3 - Remboursement de frais à nd FREU Françoise
- La séance est ouverte à 14h.

### I - Approbation du compte rendu du CN du 06/12/2023

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du conseil Municipal du 06 décembre 2023.

Pour = 5      Contre = 0      Abs = 0

### II - Demande de distraction de la parcelle X 295 du Regime Forestier.

Monsieur VINUESA-NONDRAGON sort de la salle.

Monsieur le Maire explique au conseil que dans le cadre de la vente de la parcelle X 295 qui faisait partie de la parcelle cadastrée X 184, la parcelle X 295 étant destinée à l'arçage du troupeau de brebis de l'arçageur dans la perspective de l'entretien de l'ouverture de Nitieu autour du village co-financé dans le cadre de Natura 2000 par l'Etat et le Département et qui nous a permis d'installer cet épaveur.

La parcelle X 184 est soumise au Regime Forestier. Il convient de demander à l'ONF la distraction de la parcelle X 295 du Regime Forestier pour pouvoir finaliser la vente de cette parcelle à l'épaveur VINUESA-NONDRAGON Marc.

Pour = 4      Contre = 0      Abs = 0

### III - Remboursement de frais à Madame FREU Françoise

Madame FREU sort de la salle. Dans le cadre d'engager pour le végétal Madame FREU a dû se déplacer sur Montpellier pour la remise du prix. Il y a lieu de lui rembourser les frais de déplacement pour un montant 112 Euros.

Pour = 5      Contre = 0      Abs = 0